

Un décret rendu le 19 avril dernier, sur la proposition du Ministre de l'Instruction publique, a élevé à 700 fr. le traitement de tous les instituteurs primaires comptant déjà cinq ans de services, et a permis d'assurer un vingtième de ceux qui comptent dix ou quinze ans d'activité une indemnité qui équivaut leurs ressources à 800 et à 900 fr.

Destiné à améliorer ainsi la position de 17,000 instituteurs, car un assez grand nombre de maîtres ont déjà dépassé ces minimums, le décret du 19 avril a provoqué de la part des instituteurs primaires les manifestations de la plus sincère reconnaissance, et le ministre a pu mettre sous les yeux de l'Empereur les innombrables lettres de remerciements qui lui sont parvenues des divers côtés de la France.

De semblables témoignages prouveraient à eux seuls que la mesure bienveillante qui les a motivés répondait à des besoins réels et que cette amélioration, en apparence si minime, ne laisse pas d'être relativement importante.

On n'aura pas oublié non plus que le décret du 19 avril n'a été pour le budget de l'Etat l'occasion d'aucune augmentation de crédit. C'est en se renfermant dans les limites des crédits ordinaires, mais en veillant à ce que les enfants en âge de fréquenter les écoles y fussent régulièrement envoyés, et en exigeant des familles et des communes le concours qu'elles doivent aux dépenses générales de l'Instruction primaire, qu'une administration sage et vigilante est parvenue à dégraver les finances de l'Etat de frais qui ne devaient pas rester à sa charge.

L'élévation du minimum du traitement des instituteurs ne courra toutefois que du 1er janvier 1853. Il eût été impossible, à cette époque de l'année, de modifier une situation qui devait entraîner des changements notables dans les budgets d'un grand nombre de communes et de départements : mais les sommes destinées à faire face à cette augmentation de traitement restant libres pour l'année actuelle, quelques autres économies venant à s'y joindre, le Ministre s'est efforcé, après avoir pris les ordres de l'Empereur, d'appliquer la totalité de ces ressources à différentes parties du service de l'Instruction primaire, et de continuer ainsi les améliorations commencées en 1851.

Ainsi, 100,000 francs viennent d'être répartis, en addition à l'article 5 du chapitre XII du budget de l'Instruction publique, entre toutes les Instituciones primaires dont le revenu scolaire ne s'élève pas à 400 fr.

Il est à regretter que les circonstances n'aient pas encore permis de garantir ce minimum aux femmes si dévouées qui tiennent les écoles communales de filles. Beaucoup d'entre elles n'ont pas de quoi vivre, et ne laissent qu'à force de zèle et de privations contre les obstacles qu'elles rencontrent. Le gouvernement a donc saisi avec bonheur l'occasion de venir de nouveau à leur secours, et de témoigner ainsi le profond intérêt qu'il porte au sort des institutrices.

50,500 francs ont été distribués entre les institutrices que l'âge et les infirmités ont éloignées de leurs fonctions et qui n'étaient point en mesure d'obtenir des pensions de retraite. Une somme de 100,000 fr. figure déjà pour cette dépense au budget du ministère de l'Instruction publique ; elle est annuellement distribuée par petites sommes de 25 à 50 francs : cette année, les secours ont pu être élevés à peu près partout à ce dernier taux. C'est une œuvre de bienveillance et de justice qui a été vivement appréciée par ces vieux serviteurs de l'Etat.

Près de 100,000 francs ont été affectés à l'acquisition de livres pour les bibliothèques scolaires. Ces petites bibliothèques, placées dans l'intérieur des écoles et confiées à la garde des instituteurs, sont appelées à rendre de bons offices, non-seulement aux maîtres et aux enfants, mais encore aux familles, à qui, lors des longues soirées d'hiver, d'utiles ouvrages pourront être prêtés. Le budget du ministère de l'Instruction publique ne contient, pour encouragements aux auteurs de livres utiles à l'Instruction primaire, qu'une somme de 30,000 francs. On comprend combien l'adjonction faite à ce crédit d'un encouragement d'utiles publications. Soixante mille volumes ont été acquis, et sont distribués au fur et à mesure qu'une bibliothèque scolaire s'organise. Tous ces ouvrages, choisis avec soin, répandront au sein des populations des principes moraux et religieux, des connaissances utiles à l'agriculture, à l'industrie, à l'hygiène publique ; les populations y trouveront aussi de bons livres où elles puiseront des notions exactes sur notre histoire nationale, trop souvent dénaturée par l'esprit de parti.

540,000 francs ont été affectés à la construction d'écoles primaires dans les communes les plus pauvres et les plus déshéritées. Les constructions de ce genre, sans lesquelles l'existence des écoles n'est jamais assurée, ne peuvent être entreprises, même avec l'appui du gouvernement, que dans les communes ayant déjà quelques ressources ou qui peuvent en trouver dans des impositions extraordinaires. Mais il y a malheureusement encore en France plus de communes qu'on ne le croit généralement où toutes les ressources de ce genre sont défaut, communes vraiment indigentes, qui ne pourvoient en grande partie à leurs besoins ordinaires qu'à l'aide d'impôts extraordinaires, et qui ont depuis longtemps atteint sous ce rapport la limite des efforts que le gouvernement, dans sa sagesse, ne leur permet pas de dépasser. Dérogeant en leur faveur à la règle, le Ministre leur a accordé de larges subventions, à l'aide desquelles elles pourront mettre à exécution des projets formés depuis longtemps, et que chaque année léguaient à l'année suivante. Grâce à ces secours inespérés, plus de 100 communes seront désormais en possession de maisons simples et modestes, il est vrai, mais où les enfants apprendront, en recevant l'Instruction nécessaire à tous, que le gouvernement de l'Empereur ne les a pas oubliés et qu'ils sont constamment l'objet de ses plus vives sollicitudes.

Une somme de 8,000 francs a été accordée aux sociétés de secours

mutuels des instituteurs, et cette allocation a été concédée comme une preuve de la sympathie qu'inspirent au gouvernement ces prévoyantes associations.

Ce sont là des améliorations réelles, et d'autant plus dignes d'attention qu'elles ont pu être effectuées, nous le répétons, avec les ressources ordinaires du budget et grâce à une administration économe des deniers de l'Etat.

Elles sont, en outre, une preuve nouvelle et éclatante des sympathies de l'Empereur pour tout ce qui concerne l'Instruction du peuple.

— Un chef iroquois est arrivé, il y a quelque temps, à l'Université d'Oxford, où il doit compléter ses études. Il a été immatriculé comme élève de la savante université. Son nom est Orthathyanka. Il vient d'une des tribus iroquoises (Mohawks) du nord-ouest des Etats-Unis.

BULLETIN DES SCIENCES.

— M. Chalmers Miles, chirurgien militaire à Halifax, prétend que la plante découverte par Sarrasin en Canada, la *Sarracenia purpurea*, est un spécifique contre la petite vérole. On fait prendre au malade atteint des premiers symptômes plusieurs potions d'une infusion de la racine de cette plante, avant que l'éruption ne se soit manifestée. Le remède a pour effet de hâter l'éruption, qui paraît quelques heures après. Alors on en administre une seconde potion, puis une troisième au bout de cinq ou six heures. Les pustules se dessèchent aussitôt et perdent leur vitalité. Si la maladie est déjà avancée à l'époque où l'on administre la première potion, celle-ci a pour effet d'abaisser la fièvre, la deuxième potion fait tomber les pustules, qui ne laissent aucune trace. M. Miles a envoyé en Angleterre une quantité suffisante de cette plante pour qu'on en fasse des essais. C'est des sauvages de la Nouvelle-Ecosse que M. Miles a appris à connaître ce remède. Ils portent toujours avec eux, assure-t-il, une certaine quantité de cette racine, séchée et pilée.

Si la petite vérole reparait l'hiver prochain, nous ne serions guères excusables, en Canada, de lui permettre de faire les mêmes ravages qu'elle a faits l'hiver dernier, sans essayer au moins d'un remède que nous avons sous la main. Le *Sarracenia purpurea* se trouve en abondance dans les savanes et marécages dans le Bas-Canada. Nous en avons cueilli nous-même de très-belle dans les environs de Québec. Il faudrait se hâter d'en faire provision dès à présent et faire sécher la racine. Nous faisons suivre la description qu'en donne Sarrasin et qui a été reproduite par Charlevoix, et nous y ajoutons une gravure, dont nous devons l'usage à l'obligeance de M. l'abbé Bois, auteur d'une brochure sur Michel Sarrasin :

« Cette plante est d'un port fort extraordinaire, sa racine est épaisse d'un demi-pouce, garnie de fibres, du collet de laquelle naissent plusieurs feuilles qui, en s'éloignant, forment une espèce de fraise ; ces feuilles sont en cornets longs de cinq à six pouces, fort étroits dans leur origine, mais qui peu à peu s'évasent assez considérablement. Ces cornets, qui commencent par ramper sur la terre, s'élèvent peu à peu, et forment dans leur longueur un demi-rond, dont le convexe est au-dessous et le concave dessus ; ils sont fermés dans le fond et souvent en gueule par le haut. La lèvre supérieure, quoique dessous (car les feuilles sont comme renversées) est longue de plus d'un pouce, large de deux, arrondie dans sa circonférence ; elle a une oreillette proche et à côté de l'ouverture ; cette lèvre, qui est intérieurement velue et creusée en cuiller, est tellement disposée qu'elle semble ne l'être ainsi que pour mieux recevoir l'eau de la pluie que le cornet garde exactement. La lèvre inférieure, si l'on peut dire qu'elle en soit une, est fort courte, ou plutôt le cornet est comme coupé, simplement roulé dans cet endroit de dedans en dehors, d'une manière très-propre pour affermir cette ouverture. Il rampe sur la partie cave du cornet, une feuille qui n'en est qu'un prolongement. Elle est étroite dans ses extrémités,

